SciencesPo Rennes

DÉLIBÉRATION n°2026-71
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 23 septembre 2026

Charte Module Projet 4A

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1
La Charte Module Projet 4A est adoptée.

Membres en exercice : 30 membres
Membres présents ou représentés :25 membres

Votes : Refus de participer au vote :0

Abstention : 7
Contre : 0
Pour : 18
Délibération : adoptée. refusée.

Le 23 septembre 2026

Le Président
du Conseil d'Administration

Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait : *Charte Module Projet (10 pages)*
Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 24/09/2026

SciencesPo
Rennes

Contrat de Projet
Année 2026-2027

INTITULE DU PROJET

CONTEXTE

DEFINITION DU PROJET

OBJECTIF GLOBAL

OBJECTIFS SECONDAIRES

METHODOLOGIE PROPOSEE

COMPETENCES MOBILISEES, LEUR LIEN A UN PROJET PROFESSIONNEL ET/OU A LA DEMARCHE PEDAGOGIQUE DE L'IEP

CALENDIER RETENU

ESTIMATION DES DEPENSES A ENGAGER

DEFINITION DES RISQUES

CONTRAINTES A RESPECTER

Délais

Coûts

Performances

ACTEURS DU PROJET

Autres étudiant(e)s (hors IEP) pressentis pour la réalisation

Partenaires potentiels du projet

Le tuteur enseignant (OBLIGATOIRE)

Nom

Prénom

Signature

Le tuteur professionnel

Nom

Prénom

Signature

Responsables étudiant(e)s du projet

Etudiants de 4ème année	Autres étudiant(e)s de l'IEP (1A, 2A)
Nom Prénom Ecole Parcours Signature Nom Prénom Ecole Parcours Signature	Nom Prénom Année Signature Nom Prénom Année Signature

Après avis de la commission, le projet ci-dessus a été retenu au titre du module projet de 4ème année pour l'année 2025-2026 et crédité de **6 ECTS**

OUI ☐

NON ☐

À Rennes, le

Le Directeur des études cycle master

Gil Desmoulin

SciencesPo
Rennes

Charte « Module Projet »
Année 2026-2027

1- Calendrier du module projet

Le module projet est un travail pédagogique, qui se traduit par la réalisation d'une mission, commandée par une institution, une entreprise, une association, ou l'IEP lui-même. Ce n'est ni un stage, ni une prestation de service, et la réalisation de la mission vise à développer les compétences professionnelles des étudiant(e)s impliqués. Le module projet est constitutif d'un partenariat entre l'institution commanditaire et l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes – Sciences Po Rennes.

Un module projet collectif se déroule pendant les deux semestres (entre octobre et mai) au cours de la 4ème année (M1). Il se déroule selon le calendrier suivant :

Vendredi 2 octobre 2026 : dépôt du dossier de projet
Mi-octobre : validation des modules projets
Vendredi 9 avril 2027 : dépôt des rapports collectifs
Lundi 10 mai 2027 : Soutenances orales collectives de modules projets

2 - Différentes formes du projet

Il peut :

- Soit être proposé par un groupe, déjà constitué, d'un minimum de trois étudiant(e)s de Sciences Po Rennes dont 2 obligatoirement de 4ème année.
- Soit être proposé par un enseignant/une entreprise/institution/association extérieure/l'IEP

Engagements du partenaire : en acceptant de solliciter des étudiant(e)s sur un module projet, l'institution partenaire accepte d'accompagner les étudiant(e)s dans leur apprentissage, en leur consacrant le temps nécessaire à la bonne conduite du projet, à son aboutissement et à sa valorisation. Il se tient à la disposition du référent pédagogique pour échanger en cas de difficulté rencontrée. Il s'engage à valoriser, dans toute communication qui sera faite sur le projet ou ses réalisations, le travail fourni par les étudiant(e)s, et s'engage à systématiquement indiquer que ce travail s'inscrit dans un partenariat avec Sciences Po Rennes, y compris en incluant le logo de l'établissement sur les actions susceptibles de valoriser le travail des étudiant(e)s. Sauf cas particulier, le travail réalisé reste la propriété intellectuelle des étudiant(e)s.

3 - Acceptation du projet proposé par les étudiant(e)s

- Les projets proposés par les étudiant(e)s sont soumis à l'approbation d'une commission de sélection nommée par le directeur composé du Directeur des études cycle master (M. Gil Desmoulin) et de la co-responsable des modules projets (Mme Toupin-Guyot). Elle se réunit au mois d'octobre.
- Cette commission décide de valider ou non les projets. La décision de la commission est transmise aux étudiant(e)s après l'examen du dossier et, éventuellement, un échange visant à préciser les objectifs annoncés.
- Le **module projet** accepté équivaut à deux enseignements de spécialisation obligatoires **comptant pour la 5ème année**. Pour l'école de Journalisme le « Module Projet » est obligatoire en plus du cours de spécialisation.
- Si le projet est refusé, les étudiant(e)s doivent suivre 3 enseignements de spécialisation comptant pour la 5ème année.
- Les étudiant(e)s peuvent suivre les 3 enseignements de spécialisation remplacés par le « module projet » en facultatifs.
- Les étudiant(e)s de 4A faisant le choix du module projet doivent obligatoirement suivre un cours de spécialisation.
- L'étudiant(e) peut participer à plusieurs modules projets, mais ne pourra en faire valoir qu'un seul pour évaluation et validation.
- Il ne peut être choisi comme cours facultatif.
- **Tout projet accepté donne lieu à signature par ses participants, le tuteur et le directeur des études d'un « contrat module projet ».** Attention : une fois l'inscription effectuée, il est strictement interdit de se désinscrire d'un projet collectif ou d'en changer.

4 - Organisation pratique

A - Quelles conditions le module projet doit-il remplir ?

- Etre opérationnel : il est important, au cours du projet collectif, de mener des actions concrètes, dites « de terrain » pour compléter les enseignements de spécialisation (enquêtes, interviews, recherche de financement, recherche de parrainages, ...)
- Développer des qualités valorisées dans le monde professionnel telles que l'esprit d'équipe, l'anticipation, l'autonomie, la créativité, l'initiative, le sens de l'organisation, etc...
- Etre professionnalisant : avoir, le cas échéant, un partenaire institutionnel pour pouvoir ainsi bénéficier de l'expertise des professionnels avec lesquels vous serez amenés à travailler.
- Avoir déjà une équipe constituée d'un minimum de trois étudiant(e)s de Sciences Po dont obligatoirement 2 étudiant(e)s inscrits en 4ème année. Si le Module se fait en partenariat avec un autre établissement universitaire, les participants sont soumis strictement aux mêmes règles d'évaluation.
- Proposer un enseignant comme tuteur acceptant d'encadrer votre projet. Le tuteur apporte un appui permanent à l'équipe sans toutefois se substituer à la responsabilité des étudiant(e)s. Il assure notamment un encadrement méthodologique, tout en laissant au

groupe la liberté de déterminer ses modalités de travail, il intervient dans toutes les phases du projet, du lancement à la validation. Il participe à la soutenance de module projet.

- Attention : un travail universitaire mené par la tutrice ou le tuteur du module ne peut pas faire l'objet d'un module projet. Cette limite s'applique notamment aux enquêtes, aux recherches ou à l'organisation de manifestions scientifiques.

B - Comment proposer un projet ?

Les propositions doivent indiquer les objectifs du projet, les savoir-faire et compétences qu'il valorise, la nature des résultats et productions qui permettent de l'évaluer, un calendrier indicatif de réalisation et le nom d'un enseignant-tuteur acceptant d'encadrer leur travail.

C - A qui adresser sa proposition de projet collectif, dûment remplie ?

Le projet doit être envoyé au plus tard **le vendredi 2 octobre 2026**.
La proposition de module projet accompagnée de la charte remplie et signée de tous les participants : étudiant(e)s et tuteur(s) (pédagogique et professionnel) doivent être envoyés **en un seul document en format PDF à l'adresse : charlotte.lacolley@sciencespo-rennes.fr**
Seul(e) un(e) étudiant(e) désigné(e) par le groupe se chargera de l'envoi.

5 - Déroulement

Le déroulement du module projet suppose au minimum trois rencontres avec votre tuteur et à votre initiative :

- Réunion de ***lancement***
- Réunion de ***mi-parcours dans la première semaine de décembre***
- Réunion de ***bilan*** au cours de laquelle un bilan collectif vous sera demandé (troisième semaine de mars)

Par ailleurs, le tuteur se tient à la disposition de l'équipe pendant toute la durée du projet.

Il vous est également fortement recommandé de vous réunir, entre vous, de manière hebdomadaire **et d'envoyer régulièrement** à votre tuteur des outils de travail (comptes-rendus de réunion, rétro-planning, tableau de bord, budget prévisionnel, liste de contacts…) pour le tenir au courant des avancées de votre projet.

Par principe, les modules projets n'ont pas vocation à recevoir un soutien financier de l'IEP, la recherche de financement faisant partie intégrante de la construction du projet.

A titre tout à fait exceptionnel, l'IEP est susceptible d'apporter un soutien matériel et/ou financier spécifique à des modules projets pleinement intégrés à sa politique d'établissement (formation, communication…). L'IEP est alors commanditaire du module projet.

Le tuteur universitaire doit attirer l'attention des étudiant(e)s dont il a la responsabilité pédagogique que tout événement organisé à l'IEP ou engageant l'image de l'IEP implique l'autorisation préalable du directeur ainsi que le respect de fondamentaux (logo, charte graphique, mentions obligatoires/copyright…).

L'IEP met à disposition, en fonction de leur disponibilité, les salles gratuitement, ainsi que le matériel disponible permettant l'organisation de l'événement. Chaque module projet validé dispose également d'un compte « zoom » professionnel pour l'organisation de visioconférences. Le service communication apporte un soutien à la communication interne et externe, et le tuteur veille à rappeler aux étudiant(e)s **l'obligation d'insérer l'événement dans la communication institutionnelle de l'établissement au moyen d'un support (courte vidéo, infographie) pouvant être intégré au site de l'établissement.**

La valorisation et la promotion de votre projet dans et hors de l'établissement doit se faire obligatoirement en lien avec La Directrice de la communication, Lisa Jarry et ce afin d'éviter la concurrence entre les évènements. Il peut être également pertinent de regrouper certains évènements, sous la forme de « festival » ou de « semaine »

Un recensement des événements susceptibles d'être organisés avec leur date prévisionnelle est à transmettre à la directrice de la communication (Lisa Jarry : lisa.jarry@sciencespo-rennes.fr) en début d'année universitaire et doit être confirmé après avoir validé votre calendrier.

Lorsque le projet implique des partenaires ou des partenaires potentiels de l'IEP, il est demandé aux étudiant(e)s de communiquer la liste des contacts :

- A la directrice de la communication : Lisa Jarry **(**lisa.jarry@sciencespo-rennes.fr)
- et à la responsable du « pôle développement et partenariats » Elsa Delaunay : (elsa.delaunay@sciencespo-rennes.fr)

6 - Evaluation : validation / non validation

Pour les étudiant(e)s inscrits en quatrième année :
Lors de la soutenance, le groupe de projet produit un rapport collectif final d'**une dizaine de pages** qui dresse un bilan des difficultés rencontrées et des résultats acquis.
Ce rapport collectif est à envoyer le Vendredi 9 avril 2027 en format PDF par mail à l'adresse : charlotte.lacolley@sciencespo-rennes.fr

Seul(e) un(e) étudiant(e) désigné(e) par le groupe se chargera de l'envoi.

Il est possible également de transmettre, de façon séparée par mail à la gestionnaire de la scolarité de 4A (Charlotte Lacolley : charlotte.lacolley@sciencespo-rennes.fr), les productions significatives liées au module (podcasts, vidéos, photos…) Ces supports sont à joindre pour que le jury prenne la pleine mesure des résultats produits.

Pour les étudiant(e)s des autres années participant à un module projet :

Il est possible d'obtenir des ECTS supplémentaires pour le bloc compétences du diplôme Sciences Po, en restituant un « rapport TEC » facultatif de 5 pages, pour 5 ECTS.

Soutenances de modules projets

Une soutenance distincte pour chaque module projet sera organisée le **Lundi 10 mai 2027**.

La soutenance est de 20 minutes (10 mn de présentation et 10 mn de discussion)

L'évaluation se fait par un jury nommé par le directeur comprenant à minima le tuteur, le Directeur des études cycle master et la co-responsable des modules projets de la 4ème année.

Les membres du jury 2026-2027 seront désignés par le Directeur de Sciences Po Rennes.

Les étudiant(e)s sont chargés d'inviter leurs tuteurs (universitaire et professionnel) aux soutenances.

Au vu du rapport collectif rendu, de la réalisation concrète du projet et de la soutenance, ce jury attribue une note collective sur 20. Cette évaluation se fait selon les critères suivants :

- Respect de la mission selon les objectifs définis
- Résultat : qualité de la production finale (fond/forme)
- Mise en application des connaissances, des capacités d'analyse et des compétences méthodologiques acquises au cours de leurs études
- Conduite globale du projet et du fonctionnement de l'équipe :
- Répartition des tâches selon les objectifs collectifs et individuels des membres du groupe (implication de chacun d'entre eux)
- Coordination : partage, mise en commun et synthèse des informations
- Autonomie et responsabilisation (notamment assiduité aux réunions)
- Prise d'initiative, créativité, « Reporting » au commanditaire /tuteur
- Respect de l'échéancier
- Cohérence et maîtrise des méthodologies retenues
- Gestion des moyens (recherche de financement, de ressources, de parrainage, …)

Il est rappelé que l'évaluation d'un projet collectif est **collective.**

L'harmonisation finale des notes attribuées est établie sous l'autorité de la direction des études.

Signature de la Charte par les responsables du projet

Nom Prénom Ecole Parcours Signature